

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 9 janvier 2026	Nombre de conseillers :
	en exercice : 15
	présents : 12
Date d'affichage de la liste des délibérations : 28 janvier 2026	votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe - POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine - LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry - FOSSEY Flavie - THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Absent excusé :
GIAVARINI Pascal a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Absente : LECORNU Séverine - LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :
LEBLOND Christine.

2 - Urbanisme

2.2 - Actes relatifs au Droit d'Occupation ou d'Utilisation des Sols

Autoriser M. Le Maire à commercialiser le lot n°26 du lotissement Henri Ermice
- DEL2026-01-02 -

M. Le Maire informe les conseillers de la pré-réservation du lot n° 26 du lotissement communal Henri Ermice.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération du 13 avril 2022, n° DEL2022-04-23, fixant les conditions de vente de ce lot,

VU, La demande de pré-réservation du lot n°26 par Madame Zélie LOZOUET sur le futur lotissement communal Henri Ermice,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

☞ **Article unique :** d'autoriser M. Le Maire à commercialiser le lot n° 26, parcelle cadastrée Section A, Numéro 879, d'une superficie de 569 m² du futur lotissement Henri Ermice à Madame LOZOUËT Zélie, domiciliée 52 rue des Mares à Saint-Germain-sur-Ay (50430) pour un montant de 21 746,12 € HT auquel s'ajoute un montant de 3 858,88 € de Tva sur marge soit un total de 25 605,00 € TTC pour cette parcelle et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette vente auprès de l'étude notariale de maître Damien LEONARD, basée à Lessay.

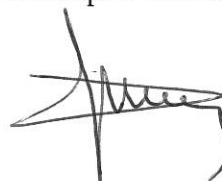
Adoptée à la majorité des votants
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 15 janvier 2026,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.